

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2017

2017

République Française

**Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin**

SOMMAIRE

Service de l'Administration Générale

SOMMAIRE

N°	DELIBERATIONS	Pages
BUREAU DU 18 JANVIER 2017		
1	Autorisation du Président d'ester en justice	5
2	Convention de mise à disposition provisoire de locaux pour le centre de secours du Bec du Cher à Savonnières	5
3	Avenant de restitution des anciens locaux du centre de secours du Bec du Cher	5
4	Indemnisation / auto assurance du SDIS en matière de responsabilité civile – peloton cynotechnique	5
5	Mise à disposition exceptionnelle de logement du parc du SDIS	5
6	Proposition d'acquisition de parcelles sur l'emprise de terrain de la direction départementale à Fondettes	6
7	Groupement de commandes pour l'achat de fournitures à destination des pharmacies à usage interne (PUI)	6
8	Indemnisation / auto assurance du SDIS en matière de responsabilité civile	6
9	Convention régionale de formation d'intégration des sapeurs-pompiers professionnels pour 2017	6
10	Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité	6
11	Convention interdépartementale fixant les modalités de remboursement des dépenses relatives aux opérations de secours engagées par les SDIS de la zone de défense ouest au profit de l'un ou plusieurs d'entre eux	6
12	Marché « fourniture et livraison de pneumatiques et services associés pour les véhicules routiers et tous terrains du SDIS d'Indre-et-Loire »	7
13	Convention de mise à disposition de locaux au service de la médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire	7
14	Prise en charge d'une formation au titre du Droit Individuel à la Formation	7
BUREAU DU 8 FEVRIER 2017		
15	Indemnisation de 3 agents dans le cadre de la protection fonctionnelle	7
16	Proposition de don d'un ordinateur à l'Union départementale	7
17	Marché acquisition d'un Fourgon Pompe Tonne - AOO	8
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 FEVRIER 2017		
18	Avenant n°2 à la convention de partenariat de financement pluriannuel entre le Département d'Indre-et-Loire et le SDIS 37	8
19	Evolution des charges et des ressources pour l'exercice 2017	8
20	Rapport aux Orientations Budgétaires 2017	8
BUREAU DU 22 MARS 2017		
21	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des locaux de l'UDSP 37	8
22	Protection fonctionnelle – indemnisation d'un agent du CSP NAG	8
23	Protection fonctionnelle – autorisation du Président à ester en justice pour l'agression d'un SPP NAG	9
24	Protection fonctionnelle – autorisation du Président à ester en justice pour l'agression d'un SPP TC	9
25	Convention entre le SDIS et l'Association des Pompiers de l'Urgence Internationale	9
26	Convention entre le SDIS et l'Association ADRASEC 37	9
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MARS 2017		
27	Création des emplois fonctionnels de directeur départemental et directeur départemental adjoint	9
28	Création d'un poste budgétaire de colonel hors classe	10
29	Création d'un poste budgétaire de sapeur dans le cadre du remplacement d'un SPP placé en congé pour raison opérationnelle	10
30	Création d'un poste budgétaire de sapeur dans le cadre du protocole d'accord filière SPP 2017-2019	10
31	Suppression d'un poste de sapeur-pompier professionnel	10
32	Suppression d'un poste budgétaire permanent filière administrative (mise à disposition de l'association CSP Touraine)	10
33	Ajustements de l'organigramme du SDIS	10
34	Mise à jour réglementaire des taux de promotion des PATS	11
35	Transformations de postes au titre de l'année 2017	11
36	Elargissement des motifs de recrutement de SPV en qualité d'agent contractuel	11
37	Projet de Budget Primitif 2017	11
38	Demande de subvention – dotation de soutien aux investissements structurants des services d'incendie et de secours	12
39	Convention de groupement de commandes avec la ville de TOURS pour le site Richard Wagner	12
40	Règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	12

BUREAU DU 26 AVRIL 2017		
41	Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire	12
42	Convention avec le Conseil Départemental pour des travaux de reprographie	12
43	Réforme n°1 des matériels	13
44	Proposition de vente n°1 de 2017 de matériels et équipements	13
45	Vente n°1 de 2017 de véhicules et équipements	13
46	Marché d'assurances pour les besoins du SDIS	13
47	Indemnisation d'un agent dans le cadre de la protection fonctionnelle	13
48	Avenant de restitution des anciens locaux du CS d'Yzeures-sur-Creuse	14
49	Mise à disposition par le SDIS d'une partie de la chaussée du CEFOR	14
50	Mise à disposition exceptionnelle de logement du parc du SDIS d'Indre-et-Loire	14
BUREAU DU 17 MAI 2017		
51	Réforme n°2 de véhicules et équipements	14
52	Proposition de don n°1 d'un véhicule à l'amicale des sapeurs-pompiers des PINS	14
53	Proposition de vente n°2 (véhicules et équipements) de 2017	15
54	Convention entre le SDIS d'Indre-et-Loire et le SDIS des Côtes d'Armor	15
55	Convention pour prestations dites de proximité et d'échange avec la commune de Sainte-Maure-de-Touraine	15
56	Indemnisation de deux agents dans le cadre de la protection fonctionnelle	15
57	Indemnisations / auto assurance du SDIS en matière de responsabilité civile	15
BUREAU DU 21 JUIN 2017		
58	Proposition de vente n°3 (véhicules et équipements) de 2017	15
59	Admission en non-valeur	15
60	Prise en charge des frais de déplacement d'un personnel reconnu en qualité de travailleur handicapé au sein de la même résidence administrative	16
61	Convention de mise à disposition de locaux et de matériels du SDIS 37 à l'Amicale du Personnel Permanent des Services d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire (APPSIS37)	16
62	Accord-cadre pour la « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le site du centre de formation du SDIS d'Indre-et-Loire » - A.O.O.	16
63	Procédure concurrentielle avec négociation – accord-cadre pour la fourniture d'une solution de type progiciel pour la gestion des ressources humaines, des emplois, des effectifs et des compétences et de la formation et réalisation de prestations connexes – 4 lots	16
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN 2017		
64	Demande de moratoire – Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie	16
65	Compte Administratif 2016	17
66	Budget Supplémentaire 2017	17
67	Neutralisation budgétaire 2017	17
68	Modification des taux de promotion des personnels administratifs et techniques de catégorie C suite à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations	18
69	Transformations complémentaires de postes au titre de l'année 2017	18
70	Création d'un poste budgétaire d'adjoint technique	18
71	Ajustement de l'organigramme	19
72	Suppression d'un second poste de sapeur-pompier professionnel	19
73	Effectifs minimums opérationnels des personnels permanents au sein du SDIS 37	19
74	Modalités d'organisation et de compensation des astreintes opérationnelles des sapeurs-pompiers professionnels	19
ANNEXES		
ARRETES DU PRESIDENT		

**RÉUNION DE BUREAU
DU 18 JANVIER 2017**

DOSSIER N° 1

AUTORISATION DU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE
PROCEDURE CONTENTIEUSE A L'ENCONTRE DE L'ASSUREUR DOMMAGES OUVRAGE
(INFILTRATIONS CANALISATIONS EAUX GLACEES DU BATIMENT DE LA DIRECTION DU SDIS)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à ester en justice dans l'affaire qui l'oppose à la Mutuelle des Architectes Français (MAF)

- autorisent les membres du Bureau à valider la désignation de Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS dans cette affaire.

DOSSIER N° 2

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PROVISOIRE DE LOCAUX PAR LA COMMUNE DE
SAVONNIERES POUR LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU BEC DU CHER

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention d'occupation des locaux du Centre Technique Municipal entre la commune de Savonnières et le SDIS 37 au bénéfice du Centre de Secours de Bec du Cher.

DOSSIER N° 3

AVENANT DE RESTITUTION DES ANCIENS LOCAUX DU CENTRE D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU BEC DU CHER A SAVONNIERES

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer l'avenant de restitution à la convention de transfert avec la commune de Savonnières afin de remettre, à compter du 15 mai 2017, les locaux désaffectés ayant abrité l'ancien centre de secours de Bec du Cher.

DOSSIER N° 4

**INDEMNISATION / AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIERE DE
RESPONSABILITE CIVILE - PELOTON CYNOTECHNIQUE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à indemniser le sapeur-pompier professionnel, propriétaire d'un chien appartenant au peloton cynotechnique et victime d'un accident lors d'un entraînement, du montant total des frais vétérinaires avancés soit 1 455,70 euros TTC.

DOSSIER N° 5

**MISE A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DE LOGEMENT DU PARC
DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à renouveler, pour une durée de trois mois, le bail d'occupation d'un bien du SDIS avec l'agent concerné, soit jusqu'au 28 février 2017, sans possibilité de prolongation.

DOSSIER N° 6

**PROPOSITION D'ACQUISITION DE PARCELLES SUR L'EMPRISE DE TERRAIN
DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE A FONDETTES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- *acceptent la vente des parcelles cadastrées ZT 8 d'une superficie de 2700 m² et ZT10 d'une superficie de 590 m² situées rue Edouard Branly-ZA la Haute Limouillère à Fondettes au prix de 37 euros du m²*
- *autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer les documents nécessaires à cette transaction.*

Les frais d'actes notariés et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

DOSSIER N° 7

**GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES
A DESTINATION DES PHARMACIES A USAGE INTERIEUR**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration du Loiret à signer et notifier le marché pour l'achat de fournitures à destination des pharmacies à usage intérieur (lot « gants d'examen » et lot « insufflateurs ») à l'issue de la nouvelle procédure.

DOSSIER N° 8

INDEMNISATIONS / AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à indemniser l'assureur EUROFIL pour un montant de 1 413,14 euros TTC correspondant au montant des réparations réalisées sur le véhicule d'un agent du centre de secours principal de Loches.

DOSSIER N° 9

CONVENTION REGIONALE DE FORMATION D'INTEGRATION SPP 2017

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention régionale de formation relative à la formation d'intégration des sapeurs-pompiers professionnels pour l'année 2017 avec les SDIS 18, 28, 36, 41 et 45.

DOSSIER N° 10

**CONVENTION POUR LA TELEDECLARATION ET LE TELEPAIEMENT
DE LA CONTRIBUTION DE SOLIDARITE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention avec le Fonds de Solidarité et le comptable Public pour la mise en place au SDIS 37 de la télédéclaration et du télépaiement de la contribution de solidarité.

DOSSIER N° 11

**CONVENTION INTERDEPARTEMENTALE FIXANT LES MODALITES DE REMBOURSEMENT DES
DEPENSES RELATIVES AUX OPERATIONS DE SECOURS ENGAGEES PAR LES SDIS DE LA ZONE
DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST AU PROFIT DE L'UN OU PLUSIEURS D'ENTRE EUX**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention interdépartementale fixant les modalités de remboursement des dépenses relatives aux opérations de secours engagées par les SDIS de la zone de défense et de sécurité Ouest au profit d'un ou plusieurs SDIS d'entre eux.

DOSSIER N° 12**MARCHE " FOURNITURE ET LIVRAISON DE PNEUMATIQUES ET SERVICES ASSOCIES
POUR LES VEHICULES ROUTIERS ET TOUS TERRAINS DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE"
2 LOTS – A.O.O.**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché « fourniture et livraison de pneumatiques et services associés pour les véhicules routiers et tous terrains du SDIS 37 ».

DOSSIER N° 13**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIELS AU SERVICE DE LA
MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent la mise à disposition, auprès du CDG 37, de locaux et de matériel appartenant au SDIS 37 situés au centre de secours de Neuillé-Pont-Pierre, pour assurer la surveillance médicale des agents de la fonction publique territoriale du secteur géographique concerné
- autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention inhérente.

DOSSIER N° 14**PRISE EN CHARGE D'UNE FORMATION AU TITRE DU DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité émettent un avis défavorable à la prise en charge financière de la formation de « clown praticien ».

**RÉUNION DU BUREAU
DU 8 FEVRIER 2017**

DOSSIER N° 15**INDEMNISATION DE 3 AGENTS DANS LE CADRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration :

- à verser la somme de 450 euros (150 euros chacun) aux trois sapeurs-pompiers agressés verbalement et physiquement lors d'une intervention par la personne secourue
- et de se subroger aux droits des victimes pour obtenir de l'agresseur le remboursement des sommes versées.

DOSSIER N° 16**PROPOSITION DE DON N° 1 D'UN ORDINATEUR PORTABLE A L'UNION DEPARTEMENTALE DES
SAPEURS POMPIERS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent la sortie de l'inventaire du SDIS du matériel figurant dans le tableau ci-dessous et acceptent le don à l'Union Départementale des sapeurs-pompiers, à titre gracieux.

N° paierie	Désignation	Imputation	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissements opérés au 31/12/2017	VNC au 31/12/2017
2010-02763	Portable Toshiba L670 17.3	2183	845,94 €	0,00 €	845,94 €	0,00 €
TOTAL compte 2183			845,94 €	0,00 €	845,94 €	0,00 €

DOSSIER N° 17

ACQUISITION D'UN VEHICULE TYPE « FOURGON POMPE TONNE » (FPT)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de l'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'un véhicule type Fourgon Pompe Tonne (FPT).

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 8 FEVRIER 2017**

DOSSIER N° 18

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE FINANCEMENT PLURIANNUEL ENTRE LE
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE ET LE SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat de financement pluriannuel entre le Département d'Indre-et-Loire et le SDIS 37 dont le projet est joint en annexe.

DOSSIER N° 19

**RAPPORT SUR L'EVOLUTION DES CHARGES ET DES RESSOURCES PREVISIBLES DU SDIS POUR
L'EXERCICE 2017**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuvent le présent rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2017.

- adoptent, telles qu'elles figurent dans les annexes Tableau des autorisations de programme du programme prévisionnel immobiliers (PPI) 2009-2019 et Tableau des autorisations de programme du programme prévisionnel des Equipements jointes au rapport, les autorisations de programme 2017.

DOSSIER N° 20

RAPPORT AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Les membres du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport, prennent acte des orientations budgétaires 2017 telles qu'elles apparaissent dans le document ci-joint

**RÉUNION DU BUREAU
DU 22 MARS 2017**

DOSSIER N° 21

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC L'UNION DEPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DE TOURAINE (UDSP37)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer l'avenant n°1 à la convention avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Touraine actant le transfert du siège de l'UDSP 37 dans les locaux de la caserne Chassagne à TOURS.

DOSSIER N° 22

INDEMNISATION D'UN AGENT DANS LE CADRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à verser la somme de 300 euros au sapeur-pompier et de se subroger aux droits des victimes pour obtenir de l'agresseur le remboursement des sommes versées.

DOSSIER N° 23

AUTORISATION DU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours (Tribunal Correctionnel) pour une agression commise lors d'une intervention envers des sapeurs-pompiers du CSP Nord Agglo ;

- valident la désignation de Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS et du sapeur-pompier.

DOSSIER N°24

AUTORISATION DU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours (Tribunal Correctionnel) pour une agression envers des sapeurs-pompiers du centre de secours de Nord agglo lors d'une intervention du 28 janvier 2016 ;

- valident la désignation de Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS et de Maître CAMBUZAT pour ceux du sapeur-pompier.

DOSSIER N°25

**CONVENTION ENTRE LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE ET L'ASSOCIATION
POMPIERS DE L'URGENCE INTERNATIONALE (PUI).**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention de mise à disposition avec l'association Pompiers de l'Urgence Internationale.

DOSSIER N°26

CONVENTION ENTRE LE SDIS D'INDRE ET LOIRE ET L'ASSOCIATION A.D.R.A.S.E.C 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention de mise à disposition de biens du SDIS 37 à l'Association Départementale des Radioamateurs Au Service de la Sécurité Civile (A.D.R.A.S.E.C.37).

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 22 MARS 2017**

DOSSIER N°27

**CRÉATION DES EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ET
DE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT**

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prennent acte :

- *de la création des emplois fonctionnels de directeur départemental et de directeur départemental adjoint*
- *de la transformation de 3 postes de Colonel en 3 postes de Colonel hors classe*

- approuvent le versement d'une prime de fonctionnalisation fixée aux taux suivants :

- *10% pour l'emploi fonctionnel de Directeur Départemental*
- *5% pour l'emploi fonctionnel de Directeur Départemental Adjoint*

DOSSIER N°28

CRÉATION D'UN POSTE BUDGÉTAIRE DE COLONEL HORS CLASSE DANS LE CADRE D'UNE MISE A DISPOSITION AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuvent la création d'un poste budgétaire permanent du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels du grade de Colonel Hors Classe à compter du 1er Janvier 2017 suite à la mise à disposition d'un officier supérieur auprès de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises.

DOSSIER N°29

CRÉATION D'UN POSTE BUDGÉTAIRE DE SAPEUR DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT D'UN SPP PLACÉ EN CONGE POUR RAISON OPÉRATIONNELLE (CRO)

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuvent :

- la création d'un poste budgétaire permanent du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels du grade de sapeur à compter du 1^{er} Avril 2017 ;

- la suppression (non remplacement) du poste budgétaire de l'agent placé en congé pour raison opérationnelle dès sa mise en retraite.

DOSSIER N°30

CRÉATION D'UN POSTE BUDGÉTAIRE DE SAPEUR DANS LE CADRE DU PROTOCOLE D'ACCORD FILIERE SPP 2017-2019

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuvent la création d'un poste budgétaire permanent du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels du grade de Sapeur à compter du 1er Avril 2017, conformément au protocole d'accord de mise en œuvre de la filière des sapeurs-pompiers professionnels pour la période 2017-2019.

DOSSIER N°31

SUPPRESSION D'UN POSTE DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la suppression d'un poste permanent du cadre d'emploi des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} février 2017.

DOSSIER N°32

SUPPRESSION D'UN POSTE BUDGETAIRE PERMANENT FILIERE ADMINISTRATIVE MIS A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION CSP TOURAINE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la suppression, à compter du 1^{er} Janvier 2017, du poste permanent du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux mis à disposition de l'Association CSP Touraine 2016.

DOSSIER N°33

AJUSTEMENTS DE L'ORGANIGRAMME DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la mise en œuvre des ajustements de l'organigramme, tels qu'ils figurent en annexes.

DOSSIER N°34

MISE A JOUR REGLEMENTAIRE DES TAUX DE PROMOTION DES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- prennent acte de la mise à jour réglementaire des taux de promotion des personnels administratifs et techniques

- décident de maintenir, pour le 2^{ème} avancement, les taux de promotion applicables pour l'accès à l'ancien grade d'adjoint principal 1^{ère} classe, soit :

1 à 2	De 3 à 4	De 5 à 9	Sup ou égal à 10
55%	40%	30%	20%

DOSSIER N°35

TRANSFORMATIONS DE POSTES AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, conformément au tableau des effectifs ci-joint, autorisent Monsieur le Président à :

- transformer les postes susvisés au titre de l'année 2017,*
- signer les arrêtés correspondants*
- adopter le tableau des effectifs approuvé au 1^{er} janvier 2017 tel qu'il figure en annexe.*

DOSSIER N°36

ELARGISSEMENT DES MOTIFS DE RECRUTEMENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES EN QUALITE D'AGENT CONTRACTUEL

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la modification des motifs de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires en qualité d'agent contractuel et décident d'ajouter la possibilité de recruter un sapeur-pompier volontaire lors d'une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

DOSSIER N°37

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité,

• adoptent le présent budget 2017 et ses annexes, d'un montant total de 59 755 000 € dont 17 443 000 € en section d'investissement et de 42 312 000 € en section de fonctionnement.

• attribuent les subventions de fonctionnement suivantes au chapitre 65 :

- au Comité des Œuvres Sociales, 135 700 €*
- à l'Union des sapeurs pompiers de la région centre, 1 000 €*
- à l'Union Départementale des sapeurs-pompiers, 78 400 €*
- à l'Association Musicale des sapeurs-pompiers, 35 600 €*
- à l'œuvre des Pupilles Orphelins des sapeurs-pompiers de France, 2 000 €*

• votent pour les autorisations de programmes déjà ouvertes :

- les révisions des enveloppes d'un montant global de - 1 576 609,29 €*
- les crédits de paiement des opérations d'investissement pour un montant global 2017 de 2 633 086,57 € dont des programmes d'équipement d'un montant global de 72 855,07 €.*

DOSSIER N°38

DEMANDE DE SUBVENTION - DOTATION DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent M. le Président :

- à solliciter une subvention sur la dotation de soutien aux investissements structurants et innovants pour la connectique des VSAV (ambulances) auprès de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises;

- à déposer le dossier de demande de subvention ;

- à signer tous les documents s'y rapportant.

DOSSIER N°39

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE TOURS POUR LES ETUDES DE PROGRAMMATION ET LES ETUDES CONNEXES - MUTUALISATION DES LOCAUX AVEC LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES SUR LE SITE WAGNER CHASSAGNE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuvent la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le SDIS d'Indre-et-Loire et la Ville de Tours,

- précisent que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2017 et suivants,

- autorisent

- Monsieur le Président du CASDIS à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;*
- Monsieur le Maire de TOURS à signer et notifier le marché à l'issue de cette procédure.*

DOSSIER N°40

REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à la majorité, émette un avis favorable au projet de Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie joint en annexe.

**REUNION DU BUREAU
DU 26 AVRIL 2017**

DOSSIER N°41

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion d'Indre-et-Loire pour entériner les nouvelles modalités de mise en œuvre du service de médecine préventive pour les personnels administratifs et techniques du SDIS, ainsi que tout document afférent.

L'inscription des crédits correspondants a été prévue au Budget Primitif de 2017.

DOSSIER N°42

CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE ET LE SDIS 37 POUR DES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention avec le Conseil Départemental pour la réalisation de travaux d'imprimerie, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2017, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

DOSSIER N°43**REFORME N°1 DE MATERIELS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable des matériels dont la liste est jointe en annexe. La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2017, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'Acquisition	Annuité	Amortissement cumulé au 31/12/2017	VNC au 31/12/2017
S/Total article 2158	4 926,00 €	0,00 €	4 926,00 €	0,00 €
S/Total article 21568	199 322,96 €	2 762,38 €	188 744,01 €	10 578,95 €
S/Total article 21578	15 988,47 €	282,00 €	13 302,40 €	2 686,07 €
Total	220 237,43 €	3 044,38 €	206 972,41 €	13 265,02 €

DOSSIER N°44**PROPOSITION DE VENTE DE MATERIELS N°1 de 2017**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, acceptent la proposition de vente des matériels dont la liste est ci-après annexée, organisée par la Sté ALCOPA Auction, ainsi que leur sortie de l'inventaire de l'établissement.

DOSSIER N°45**VENTES N°1 DE 2017 DE VEHICULES ET EQUIPEMENTS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent la vente pour 3 416 € des trois véhicules et leurs équipements dont la liste figure en annexe.

La valeur d'acquisition (VA), l'amortissement cumulé et la valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2017, des biens vendus, s'élèvent aux sommes suivantes :

ARTICLE	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2017	VNC au 31/12/2017	Prix de vente	Plus-value
S/total article 21561	275 139,81 €	0,00 €	275 139,81 €	0,00 €	3 416,00 €	3 416,00 €
TOTAL	275 139,81 €	0,00 €	275 139,81 €	0,00 €	3 416,00 €	3 416,00 €

DOSSIER N°46**MARCHE "D'ASSURANCES POUR LES BESOINS DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE" – 7 LOTS – A.O.O.**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer tous les documents relatifs au marché d'assurances pour les besoins du SDIS :

Lot	Désignation
1	Dommages aux biens immobiliers et mobiliers
2	Tous risques matériels
3	Responsabilité civile et risques annexes
4	Flotte véhicules et risques annexes
5	Protection juridique des élus et des agents
6	Protection sociale SPV
7	Risques statutaires agents affiliés CNRACL

DOSSIER N°47**INDEMNISATION D'UN AGENT DANS LE CADRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent le Président du Conseil d'Administration à verser la somme de 500 euros au sapeur-pompier victime d'une agression lors d'une intervention et de se subroger au droit de la victime pour obtenir de l'agresseur le remboursement des sommes versées.

DOSSIER N°48**AVENANT DE RESTITUTION DU CENTRE DE SECOURS D'YZEURES-SUR-CREUSE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer l'avenant à la convention de transfert afin de remettre à la collectivité d'origine, à compter du 31 mai 2017, les locaux désaffectés ayant abrité l'ancien centre de secours d'Yzeures-sur-Creuse.

- acceptent la restitution pour leur valeur nette comptable des biens ci-dessous :

N° paierie	N° interne SDIS	Désignation	Complément	Imputation	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissements opérés au 31/12/2017	VNC au 31/12/2017
2006-00509	2006-00509	YZEURES SUR CREUSE-TRANFERT	BATIMENT MAD	217312	145 925,87 €	0,00 €	0,00 €	145 925,87 €
2006-00510	2006-00510	YZEURES SUR CREUSE-TRANFERT	TERRAIN BATI MAD	21715	762,25 €	0,00 €	0,00 €	762,25 €
2009-03578	2009-03578	Yzeures/Creuse-Mise en	conformité électrique	21735	1 183,71 €	61,00 €	306,78 €	930,92 €
2009-03578	2011-03489	Yzeures/Creuse-Mise en	conformité électrique	21735	53,99 €			
			sous-total 217312		145 925,87 €	0,00 €	0,00 €	145 925,87 €
			sous-total 21715		762,25 €	0,00 €	0,00 €	762,25 €
			sous-total 21735		1 237,70 €	61,00 €	306,78 €	930,92 €
			TOTAL		147 925,82 €	61,00 €	306,78 €	147 619,04 €

DOSSIER N°49**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VOIES ROUTIERES DU CENTRE DE FORMATION AVEC L'ASSOCIATION « BALLAN SUR ROULETTES »**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une partie des voies routières du Centre de Formation de Ballan-Miré, avec l'Association BALLAN SUR ROULETTES.

DOSSIER N°50**MISE A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DE LOGEMENT DU PARC DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent le Président du Conseil d'Administration à conclure un bail d'occupation d'un bien du SDIS avec l'agent

**REUNION DU BUREAU
DU 17 MAI 2017**

DOSSIER N°51**REFORME N°2 DE VEHICULES ET EQUIPEMENTS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable de ces véhicules et équipements (cf. annexe). La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2017, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'Acquisition	Annuité	Amortissement cumulé au 31/12/2017	VNC au 31/12/2017
S/Total article 21561	86 435,97 €	5 713,00 €	71 330,68 €	15 105,29 €
Total	86 435,97 €	5 713,00 €	71 330,68 €	15 105,29 €

DOSSIER N°52**PROPOSITION DE DON N° 2 D'UN VEHICULE à l'amicale des sapeurs-pompiers des PINS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, acceptent le don du véhicule immatriculé 264 LV 37 à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers des Pins (37) à titre gracieux

DOSSIER N°53**PROPOSITION DE VENTE N°2 (VEHICULES ET EQUIPEMENTS) de 2017**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, acceptent la proposition de vente des véhicules dont la liste est ci-après annexée, organisée par la Sté ALCOPA Auction, ainsi que leur sortie de l'inventaire de l'établissement.

DOSSIER N°54**CONVENTION ENTRE LE SDIS D'INDRE ET LOIRE ET LE SDIS DES COTES D'ARMOR**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention de mise à disposition de matériels entre le SDIS37 et le SDIS22 pour des formations de maintien des acquis (FMA) dans les Côtes d'Armor les semaines du 29 mai au 02 juin, du 19 au 24 juin et du 11 au 15 septembre 2017.

DOSSIER N°55**CONVENTION POUR PRESTATIONS DITES DE PROXIMITE ET D'ECHANGE AVEC LA COMMUNE DE SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention pour prestations dites de proximité et d'échange avec la commune de Sainte-Maure-de-Touraine.

DOSSIER N°56**INDEMNISATION DE DEUX AGENTS DANS LE CADRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent le Président du Conseil d'Administration à verser la somme de 150 euros à chacun des sapeurs-pompiers et de se subroger au droit de la victime pour obtenir de l'agresseur le remboursement des sommes versées.

DOSSIER N°57**INDEMNISATIONS / AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent le Président du Conseil d'Administration à indemniser le sapeur-pompier concerné, à hauteur de la facture d'origine du portable, soit 295,00 euros TTC.

**REUNION DU BUREAU
DU 21 JUIN 2017**

DOSSIER N°58**PROPOSITION DE VENTE N°3 (VEHICULES ET EQUIPEMENTS) de 2017**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, acceptent la proposition de vente des biens constituant l'ensemble CEPARI dont la liste est ci-après annexée, pour un montant de 1 000 € au SDIS de la Corse du SUD, ainsi que leur sortie de l'inventaire de l'établissement.

DOSSIER N°59**ADMISSION EN NON VALEUR**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, admettent en non-valeur les titres ci-dessous :

N° de titre	Date d'émission	Débiteur	Montant	Motif d'irrecouvrabilité
52	2014	BOURDILLEAU Stéphane	150 €	COMBINAISON INFRUCTUEUSE D'ACTES. DECEDE LE 02/03/2016 ET DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIVE
462	2015	GALTEAU Cora	116 €	COMBINAISON INFRUCTUEUSE D'ACTES
TOTAL			266 €	

DOSSIER N°60

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT D'UN PERSONNEL RECONNU EN QUALITE DE TRAVAILLEUR HANDICAPE AU SEIN DE LA MEME RESIDENCE ADMINISTRATIVE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent la prise en charge des frais de déplacements d'un agent, avec son véhicule personnel, justifié par son handicap, y compris au sein de la même résidence administrative dès lors que ces déplacements sont justifiés pour raison de service et couverts par un ordre de mission.

DOSSIER N°61

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIELS DU SDIS37 A L'AMICALE DU PERSONNEL PERMANENT DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS D'INDRE ET LOIRE (APPSIS37)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer la convention avec l'Amicale du Personnel Permanent des Services d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire pour la mise à disposition de locaux et de matériels.

DOSSIER N°62

ACCORD-CADRE POUR LA "FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE SITE DU CENTRE DE FORMATION DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE" – A.O.O.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent le Président du Conseil d'Administration à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement relatifs à l'accord cadre pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le site du centre de formation du SDIS 37.

DOSSIER N°63

PROCEDURE CONCURRENTIELLE AVEC NEGOCIATION - ACCORD-CADRE POUR LA "FOURNITURE D'UNE SOLUTION DE TYPE PROGICIEL POUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES EMPLOIS, DES EFFECTIFS ET DES COMPETENCES ET DE LA FORMATION ET REALISATION DE PRESTATIONS CONNEXES" - 4 LOTS –

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent le Président du Conseil d'Administration à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement relatifs à l'accord-cadre pour « la fourniture d'une solution de type progiciel pour la gestion des ressources humaines, des emplois, des effectifs et des compétences et de la formation et réalisation de prestations connexes ».

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 JUIIN 2017**

DOSSIER N°64

DEMANDE DE MORATOIRE - REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, prennent acte de l'arrêté préfectoral du 14 juin 2017 reportant au 1^{er} janvier 2018 l'application de la disposition relative à la distance de 200 m du point d'eau incendie nécessaire à la défense des habitations individuelles isolées d'une surface inférieure ou égale à 250 m² (1^{ère} ligne du tableau figurant en annexe 1 du Règlement).

Durant cette période, la distance du point d'eau exigée serait celle retenue antérieurement, à savoir 400 m.

DOSSIER N°65**COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, hors la présence du Président,

- arrêtent le compte de gestion du Payeur Départemental,

- approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2016 dont les résultats se présentent comme suit, en conformité avec le compte de gestion du Payeur Départemental :

EXECUTION DU BUDGET

	Mandats émis	Titre émis	Reprise des Résultats Antérieurs	Résultat cumulé ou solde d'exécution (A)
Total du Budget	54 938 343,49 €	56 612 269,32 €	2 612 188,47 €	4 286 114,30 €
Fonctionnement Total	40 718 663,53 €	42 861 247,43 €	3 803 302,45 € (1)	5 945 886,35 €
Investissement Total	14 219 679,96 €	13 751 021,89 €	- 1 191 113,98 €	- 1 659 772,05 €
Dont 1068		2 587 956,12 €		

(1) :002 : reprise du résultat de fonctionnement de 2015 diminué de l'affectation au 1068.

- procèdent à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 au Budget Supplémentaire 2017.

DOSSIER N°66**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent :

- le projet de Budget Supplémentaire (BS) 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à la somme de 3 032 898,76 € et en section d'investissement 2 648 541,53 €.

- l'actualisation du tableau des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement des opérations listées en annexe IV – B6 et ci-dessous :

Autorisation de programme	CP supplémentaires
Modernisation des systèmes d'information (AP/PPE/28/2015)	+ 11 400 €

DOSSIER N°67**NEUTRALISATION BUDGETAIRE 2017**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent le Président à procéder à la neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics pour l'exercice 2017.

Ainsi, le montant total de la neutralisation pour l'exercice 2017 s'élève à 1 230 000 € répartis de la façon suivante :

- 200 000 € pour l'imputation 21311
- 815 000 € pour l'imputation 21312
- 100 000 € pour l'imputation 214
- 115 000 € pour l'imputation 21318

DOSSIER N°68**MODIFICATION DES TAUX DE PROMOTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE CATÉGORIE C SUITE A LA MODERNISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS, DES CARRIÈRES ET DES RÉMUNÉRATIONS**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent les nouveaux taux de promotion des personnels administratifs et techniques de catégorie C, suite à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, présentés comme suit :

Grade d'origine		Grade d'accès		Nombre d'agents promouvables			
				de 1 à 2	de 3 à 4	de 5 à 9	≥ à 10
Adjoint A/T ppal 2è cl	Echelle C2	Adjoint A/T ppal 1è cl	Echelle C3	76%	52%	51%	51%

Grade d'origine		Grade d'accès		Nombre d'agents promouvables (Au choix et/ou examen professionnel)			
				de 1 à 2	de 3 à 4	de 5 à 9	≥ à 10
Adjoint A/T	Echelle C1	Adjoint A/T ppal 2è cl	Echelle C2	76%	52%	51%	51%

DOSSIER N°69**TRANSFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE POSTES AU TITRE DE L'ANNÉE 2017**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, conformément au tableau des effectifs ci-joint, autorisent Monsieur le Président à :

- transformer les postes ci-dessous au titre de l'année 2017,
- signer les arrêtés correspondants
- adopter le tableau des effectifs approuvé au 1^{er} juillet 2017 tel qu'il figure en annexe.
- *Filière administrative*
 - Transformation de 5 postes d'adjoints administratifs en 5 postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe
 - Transformation de 8 adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe en 8 adjoints administratifs principaux 1^{ère} classe
 - Transformation de 1 poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe en 1 poste d'Attaché
- *Filière technique*
 - Transformation de 2 postes d'adjoints techniques en 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe
 - Transformation de 3 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe en 3 postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
- *Filière sapeur-pompier professionnel*
 - Transformation de 2 postes de caporaux en 2 postes de caporaux-chefs
 - Transformation de 2 postes de sapeurs en 2 postes de caporaux (*suite aux accords PPCR*)

DOSSIER N°70**CRÉATION DE 1 POSTE BUDGÉTAIRE D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ACQUISES EN QUALITÉ D'EMPLOI D'AVENIR**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la création d'1 poste d'Adjoint Technique à compter du 1er novembre 2017 en remplacement d'un des deux postes Emploi d'avenir existant au service Mise en Œuvre des Formations du Groupement Formation.

DOSSIER N°71

AJUSTEMENT DE L'ORGANIGRAMME DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent l'ajustement de l'organigramme du SDIS 37 suite à la mise à niveau, à compter du 1^{er} novembre 2017, de l'organigramme du Groupement Formation.

DOSSIER N°72

SUPPRESSION D'UN POSTE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la suppression du second poste permanent du cadre d'emploi des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} juillet 2017, conformément aux engagements pris par délibération du CASDIS du 17 novembre 2016.

DOSSIER N°73

EFFECTIFS MINIMUMS OPERATIONNELS DES PERSONNELS PERMANENTS AU SEIN DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent, conformément aux articles R.1424-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et 253.2 du Règlement Intérieur, les effectifs minimums opérationnels en personnels permanents du SDIS 37.

DOSSIER N°74

MODALITES D'ORGANISATION ET DE COMPENSATION DES ASTREINTES OPERATIONNELLES DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent, conformément à l'article 5 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 modifié, les différentes solutions de recours à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés, et la mise en œuvre du nouveau dispositif de compensation des astreintes des sapeurs-pompiers professionnels rétroactivement à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Tous droits de reproduction réservés

Pour copie conforme :

Le Directeur de l'Administration, des Finances et des Ressources Humaine

Bruno CHANTEAU

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

ANNEXES

SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation	N° dossier
1	Convention de mise à disposition provisoire de locaux pour le centre de secours du Bec du Cher à Savonnières	2
2	Convention régionale de formation d'intégration des sapeurs-pompiers professionnels pour 2017	9
3	Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité	10
4	Convention interdépartementale fixant les modalités de remboursement des dépenses relatives aux opérations de secours engagées par les SDIS de la zone de défense ouest au profit de l'un ou plusieurs d'entre eux	11
5	Convention de mise à disposition de locaux au service de la médecine préventive du centre de Gestion d'Indre-et-Loire	13
6	Avenant n°2 à la convention de partenariat de financement pluriannuel entre le Département d'Indre-et-Loire et le SDIS 377	18
7	Rapport aux Orientations Budgétaires 2017	20
8	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des locaux de l'UDSP 37	21
9	Convention entre le SDIS et l'Association des Pompiers de l'Urgence Internationale	25
10	Convention entre le SDIS et l'Association ADRASEC 37	26
11	Ajustements de l'organigramme du SDIS	33
12	Transformations de postes au titre de l'année 2017	35
13	Projet de Budget Primitif 2017	37
14	Convention de groupement de commandes avec la ville de TOURS pour le site Richard Wagner	39
15	Règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	40
16	Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire	41
17	Convention avec le Conseil Départemental pour des travaux de reprographie	42
18	Réforme n°1 des matériels	43
19	Proposition de vente n°1 de 2017 de matériels et équipements	44
20	Vente n°1 de 2017 de véhicules et équipements	45
21	Avenant de restitution des anciens locaux du CS d'Yzeures-sur-Creuse	48
22	Mise à disposition par le SDIS d'une partie de la chaussée du CEFOR	49
23	Réforme n°2 de véhicules et équipements	51
24	Proposition de don n°1 d'un véhicule à l'amicale des sapeurs-pompiers des PINS	52
25	Convention entre le SDIS d'Indre-et-Loire et le SDIS des Côtes d'Armor	54
26	Convention pour prestations dites de proximité et d'échange avec la commune de Sainte-Maure-de-Touraine	55
27	Proposition de vente n°3 (véhicules et équipements) de 2017	58
28	Convention de mise à disposition de locaux et de matériels du SDIS 37 à l'Amicale du Personnel Permanent des Services d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire (APPSIS37)	61
29	Compte Administratif 2016	65
30	Budget Supplémentaire 2017	66
31	Modification des taux de promotion des personnels administratifs et techniques de catégorie C suite à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations	68
32	Création d'un poste budgétaire d'adjoint technique	70
33	Ajustement de l'organigramme	71

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CASDIS

SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation
1	Arrêté portant délégation de signature au Directeur des Services Opérationnels et à ses Chefs de Groupement
2	Arrêté portant délégation de signature pour l'intérim du Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours
3	Arrêté portant délégation de signature au Directeur des Services Techniques et à ses Chefs de Groupement
4	Arrêté portant délégation de signature au Directeur Départemental